

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1238>

# Rapport annuel 2010 : la tribune de l'ATTF

- Actualité -



Publication date: mercredi 23 juin 2010

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

**Dominique Michel [1]** revient sur la réforme de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

La réforme actuellement en cours de la catégorie B de la fonction publique territoriale ne correspond pas aux attentes de l'association des techniciens supérieurs territoriaux de France. Notre association porte en effet depuis deux ans un projet de création d'un grade supplémentaire, entre celui d'ingénieur et de technicien, afin de tirer la filière technique vers le haut. Ce projet devait permettre une lisibilité pour tous les élus qui souhaitent recruter un cadre B dans cette filière. Il permettait également de mettre en place une véritable évolution des échelles indiciaires.

Or le projet de réforme, tel qu'il est conçu actuellement, constitue un véritable nivellement par le bas et engendre plus d'amertume :

1° le projet de réforme enterre le terme « supérieur » de notre titre de « technicien supérieur territorial » pour lui préférer d'autres dénominations plus militaires (technicien de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe) ;

2° l'augmentation indiciaire brute proposée est clairement insuffisante et ne concerne qu'une frange supérieure ;

3° si la réforme envisage bien la fusion des deux cadres d'emplois techniques, contrôleur et technicien, c'est avec deux niveaux de recrutement différents : niveau Bac pour le premier, Bac + 2 pour le second. Ainsi les collectivités vont être tentées, par souci d'économie et en faisant miroiter des perspectives d'évolutions de carrière, de recruter au premier niveau au détriment des candidats les plus diplômés.

4° l'allongement de la durée de carrière, tel qu'il est présenté, est difficilement tolérable. Non pas que l'ATTF soit hostile au principe même d'une augmentation mais que celle-ci doit s'accompagner d'une réelle évolution des échelles indiciaires.

Sur tous ces points l'ATTF restera vigilante et poursuivra son action auprès de la direction générale des collectivités territoriales.

---

[Vous êtes technicien territorial ? Découvrez l'ATTF](#)

---

[1] Technicien supérieur territorial chef à la Communauté urbaine du Grand Toulouse, et président National de l'Association des techniciens territoriaux de France (ATTF)